



DECISION DU MAIRE

N° DM2024-19

Objet : Location de l'appartement situé 2 place de l'Eglise à Servas à M. et Mme LESAGE Mickaël et Géraldine, à compter du 12 juillet 2024

Monsieur le Maire de la Commune de Servas (Ain),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2605-009 du 26 mai 2020 relative à la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2022-34 du 1^{er} septembre 2022 modifiant la délibération DEL2605-009 du 26 mai 2020 relative à la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Vu le courrier en date du 20 juin 2024 par lequel M. et Mme LESAGE Mickaël et Géraldine informent la Commune de leur souhait de louer l'appartement vacant situé 2 place de l'Eglise à Servas,

Vu le dossier de candidature déposé par M. et Mme LESAGE Mickaël et Géraldine pour ce logement,

DECIDE

Article 1^{er} :

L'appartement situé 2 place de l'Eglise à Servas est attribué à M. et Mme LESAGE Mickaël et Géraldine, à compter du 12 juillet 2024.

Le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

Fait à Servas, le 11 juillet 2024

Le Maire,
Serge GUERIN

